

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2024

DEL-2024-170

L'An deux mille vingt-quatre, le 20 juin, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 13/06/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, MARIAS, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : MM. GAILLARD, PASQUIER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, GYSELINCK, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, CHARBONNIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes MAYORAZ, WENDLING,
MM. BOUCHET, GENOUD, GEORGES.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes AUDETTE, PARIS,
MM. BUFFLIER, BURNET, MARTIN-COCHER, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS,
BOUVARD C, BOUVARD M, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE,
CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE,
FOURNET, FROSSARD, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE,
HACQUIN, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY,
LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PENHOUEÏT, PEROU, PERRET, PERRISSIN-
FABERT, PERY, ROLLIN, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, ECLARD, GIZARD, JAILLET,
MM. CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS : du
SYANE.

Membres en exercice :	105
Présents :	40
Membres habilités à prendre part au vote :	105
Votants :	40
Représentés par mandat :	6

Objet : NUMERIQUE - CYBERSECURITE : NOUVEL APPEL A PROJETS CYBERSECURITE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (ANSSI) DANS LE CADRE DE FRANCE 2030

Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ

Conformément à ses statuts, le SYANE mène des actions d'accompagnement des collectivités dans leurs usages informatiques et numériques.

Au mois d'avril 2024, dans le cadre du volet « Cybersécurité » du Plan France 2030, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) a lancé un nouvel appel à projets visant à soutenir financièrement « *notamment des projets de renforcement de la sécurité numérique portés par des collectivités territoriales et des opérateurs publics de services numériques (OPSN)* ».

Le SYANE est Opérateur Public de Services Numériques pour la Haute-Savoie.

Les principes de la subvention proposée par l'ANSSI sont les suivants :

- 4 types de projets éligibles :
 - des projets innovants ;
 - des projets d'initiative locale ;
 - des projets de déploiement « avancé » ;
 - des projets de déploiement « fondation ».

Les objectifs visés par cet appel à projets visent à compléter, renforcer ou accompagner les précédents appels à projets, notamment celui de 2022 ayant donné naissance au service « Cyber Premiers Pas » du SYANE.

Le SYANE a d'ores et déjà réuni par deux fois une vingtaine de Directeurs des Systèmes d'Information (DSI) / Responsables des Systèmes d'Information (RSI) de collectivités territoriales de Haute-Savoie, afin de juger de l'opportunité de répondre de façon collective, afin d'optimiser les chances d'être lauréats.

Il est alors proposé que le SYANE candidate à cet appel à projets pour le compte et avec les collectivités territoriales qui ont fait part de leur intérêt.

Un projet est en cours d'élaboration dans ce sens, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

1. Au titre des projets innovants : Le SYANE propose de faire acte de candidature pour tester la sécurité et la résilience d'un réseau mutualisé d'objets connectés (IoT) dans le cadre de « l'Expé'loT ».
2. Au titre des projets innovants et d'initiative locale : Les DSI des collectivités territoriales proposent de répondre de manière conjointe en harmonisant les pratiques et en mutualisant les ressources : dans un premier temps, il s'agit de partager les bonnes pratiques, référentiels de cybersécurité et matrices d'escalade des collectivités qui sont les plus avancées et qui disposent déjà de Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), afin de créer une « cellule d'initiative départementale » animée par le SYANE. Cette action innovante pourrait être précurseur d'un service de RSSI mutualisé localisé au SYANE.
3. Au titre des projets de déploiement « avancé » : le SYANE propose de répondre sur des solutions techniques de cybersécurité de haut niveau pour des collectivités dont le niveau de cybersécurité est mature, afin de permettre une surveillance continue et une meilleure réponse aux incidents de sécurité. Parmi ces solutions qui peuvent intéresser des collectivités de Haute-Savoie, l'ANSSI liste : la centralisation de fichiers journaux (appelé « SIEM »), le contrôle d'accès aux réseaux (appelé NAC)

le pare-feu applicatif (appelé WAF), la sécurisation / le durcissement des annuaires d'entreprise (appelé « AD » pour « Active Directory »), le cloisonnement de réseaux.

4. Au titre des projets de déploiement « fondation » : le SYANE propose de répondre au titre du service « Cyber Premiers Pas ». Avec ce type de projets, l'ANSSI « *vise notamment à financer, au profit d'une collectivité territoriale, une année d'exploitation d'une solution de cybersécurité proposée par un OPSN. Le candidat à ce type de projet doit être une collectivité territoriale.* ».

Dans le cas où le SYANE et les collectivités territoriales seraient lauréats de cet appel à projets, une nouvelle délibération serait alors proposée au Comité syndical afin de préciser les modalités financières et organisationnelles de cette étape « Cyber Avancée ». Aucune fourniture de service ou engagement financier ne sera pris sans délibération du Comité syndical en la matière.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le principe que le SYANE réponde à l'appel à projets de l'ANSSI « Cyber France 2030 » avec un projet conforme aux caractéristiques ci-dessus,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'obtention de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

